



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période
du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-neuvième session
Supplément n° 12

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-neuvième session
Supplément n° 12

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Portant sur la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014



Nations Unies • New York, 2014

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[21 août 2014]

Table des matières

<i>Chapitres</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Aperçu général des activités	1
A. Faits saillants au niveau régional	1
B. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence	4
C. Besoins et services essentiels	4
D. Action menées dans des situations à haut risque	5
III. Protection	5
A. Cadre de protection	5
B. Violence sexuelle et sexiste: prévention et mesures prises	6
C. Protection des réfugiés dans le contexte des flux mixtes	7
D. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967	8
E. Apatridie	9
F. Déplacements internes	9
IV. Solutions durables	11
A. Situations prolongées et solutions globales	11
B. Rapatriement librement consenti	12
C. Réinstallation	13
D. Solutions locales et autosuffisance	14
V. Partenariats et coordination	14
VI. Contributions au HCR	15
VII. Responsabilité et contrôle	16
VIII. Conclusion	17
 Tableaux	
1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2013 Toutes les données sont provisoires et sujettes à modification	19
2 Budget et dépenses du HCR en 2013	30

I. Introduction

1. L'année qui vient de s'écouler a été l'une des plus difficiles de l'histoire du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Le nombre de personnes déplacées par les conflits et les persécutions a dépassé les 50 millions¹ – niveau le plus élevé jamais atteint depuis la Seconde Guerre mondiale – soit une hausse de 6 millions par rapport à l'année précédente.

2. En 2013, plus de 2,5 millions de personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer pour trouver protection hors des frontières de leur pays, ce qui représente le plus grand nombre de nouveaux réfugiés enregistrés en une année depuis le génocide rwandais en 1994. C'est essentiellement la guerre en République arabe syrienne qui a été la cause d'un tel exode. En l'espace de cinq ans, ce pays, naguère un de ceux qui en accueillait le plus dans le monde, est devenu l'un des principaux pays d'origine des réfugiés. Outre celles qui ont fui au-delà des frontières en 2013, 8,2 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays, là aussi un chiffre record.

3. Au cours de la période considérée, la communauté humanitaire a dû faire face à quatre urgences de niveau 3²: en République centrafricaine, aux Philippines, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Tout en répondant à ces situations d'urgence, le HCR a continué à fournir protection et assistance aux personnes déplacées par des conflits dans d'autres régions du monde, notamment en République démocratique du Congo, en Iraq, au Mali et en Somalie. Ces crises simultanées, tant nouvelles que plus anciennes, ont considérablement mis à contribution le HCR et ses partenaires et ont alourdi la charge pesant sur les pays et communautés d'accueil.

4. Les solutions restent insuffisantes face à l'afflux de personnes déplacées de force dans le monde. Seulement 414 600 réfugiés ont pu rentrer chez eux l'année dernière – nombre le plus faible depuis dix ans – et 98 400 ont été réinstallés. Les déplacements forcés devenant plus répandus, prolongés et complexes à l'échelle mondiale, les besoins humanitaires augmentent d'année en année et il est toujours plus difficile de trouver les capacités et les ressources nécessaires pour y répondre.

II. Aperçu général des activités

A. Faits saillants au niveau régional

5. Le continent africain a continué à faire face à des déplacements massifs. En Afrique subsaharienne, le nombre de réfugiés a atteint 2,9 millions fin 2013, soit 158 200 de plus que l'année précédente. Au cours de la même période, le nombre de déplacés internes est passé de 10,4 millions à 12,5 millions, dont 7,7 millions bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR. Les réfugiés ont trouvé protection dans près d'une cinquantaine de pays du continent. Cependant, des cas de refoulement ont été observés et il a été très

¹ Soit 16,7 millions de réfugiés (11,7 millions relevant du mandat du HCR et 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies), 33,3 millions de personnes déplacées et près de 1,2 million de demandeurs d'asile. Pour en savoir plus, se rapporter au tableau 1 figurant ci-après ainsi que dans les Tendances mondiales du HCR 2013, à consulter à l'adresse suivante: <http://www.unhcr.fr/53edc9a39.html>.

² Les urgences de niveau 3 sont définies par le Comité permanent interorganisations comme des crises humanitaires soudaines de grande ampleur déclenchées par des catastrophes naturelles ou par des conflits, qui requièrent une mobilisation à l'échelle du système.

difficile de respecter les principes de la protection internationale dans certaines zones. De plus, les rations alimentaires des réfugiés en Afrique ont dû être réduites dans certains cas en raison de difficultés de financement accentuées par des problèmes logistiques et de sécurité, ce qui risque d'aggraver la malnutrition aiguë et l'anémie. Environ 2,4 millions de réfugiés dans 22 pays dépendent de l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM). Un tiers d'entre eux ont vu leurs rations diminuer, de 50 à 60 % dans certains pays.

6. C'est en République centrafricaine, dans l'est de la République démocratique du Congo et au Soudan du Sud que l'on trouve les situations de déplacement les plus graves, provoquées par l'extrême violence et des violations flagrantes des droits de l'homme. En République centrafricaine, la crise politique a dégénéré en un effondrement total de la loi et de l'ordre et en violences intercommunautaires et interreligieuses brutales. À la fin de juin 2014, on comptait 536 500 déplacés internes et plus de 378 000 personnes avaient trouvé refuge dans les pays voisins. Le déclenchement du conflit au Soudan du Sud a déraciné près d'un million de personnes, que ce soit à l'intérieur du pays ou par-delà les frontières. Le HCR a accru sa capacité d'intervention pour ce type d'urgence et, dans le cas des personnes déplacées, a joué un rôle de coordination dans le cadre interorganisations, en prenant la direction de groupes sectoriels pour la protection, les abris de secours et les articles non alimentaires, la coordination et la gestion des camps. Si la relative stabilité que connaissent certaines régions du Mali et de la Somalie a permis des retours spontanés, les personnes déplacées par le conflit dans ces pays ont, dans leur majorité, toujours besoin d'une protection internationale.

7. Dans les Amériques, c'est en Colombie que le HCR continue de mener la plus grande partie de ses activités. Les négociations de paix entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie ont encore laissé espérer que l'on pourrait mettre un terme à cinq décennies de conflit dans le pays. Cela étant, quelque 5,4 millions de personnes sont toujours déplacées, dont 115 000 ont été chassées par la violence en 2013. Les déplacements se sont concentrés le long des zones frontalières et l'Équateur a enregistré jusqu'à 1 000 nouveaux arrivants par mois en 2013. Dans l'ensemble de la région, la protection internationale s'est appuyée sur les cadres législatifs nationaux. Cependant, des lacunes subsistent en ce qui concerne l'accès à l'asile, la mise en place de conditions d'accueil adéquates et la garantie de mesures de protection dans le cadre des flux migratoires mixtes. Le HCR travaille en collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les représentants de la société civile dans le cadre du processus de Carthagène +30, qui marque le trentième anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés. Ce processus devrait aboutir en décembre 2014 à l'adoption d'un nouveau plan d'action prévoyant une protection accrue dans la région.

8. L'Asie et le Pacifique accueillent toujours un tiers des réfugiés dans le monde, soit 3,5 millions de personnes environ. Plus de 2,4 millions de réfugiés afghans, dont la plus grande partie se trouve dans la République islamique d'Iran et au Pakistan, représentent quelque 70 % des réfugiés de la région. Au vu de l'évolution de la situation au Myanmar, le HCR collabore étroitement avec les gouvernements et les partenaires de la région pour poser des jalons en vue du futur rapatriement volontaire de réfugiés. En même temps, le HCR a continué à fournir une assistance aux personnes déplacées dans les États de Rakhine et de Kachin au Myanmar ainsi que dans le sud-est du pays. Comme suite au typhon Haiyan qui a frappé les Philippines en novembre 2013, le HCR a assuré, avec le Gouvernement, la direction du groupe sectoriel de protection et a fourni un hébergement d'urgence et des articles de secours à plus d'un demi-million de personnes, en ciblant tout particulièrement les populations vulnérables et celles qui vivent dans des zones reculées.

9. En Europe, environ un demi-million de personnes ont demandé l'asile en 2013, ce qui représente une augmentation de 32 % par rapport à 2012. Le HCR a contribué à faciliter leurs démarches en préconisant des procédures d'asile plus cohérentes, l'amélioration des conditions d'accueil, des mesures de protection dans le cas de mouvements migratoires mixtes et des solutions autres que la détention. Les 28 États membres de l'Union européenne ont enregistré 82 % des demandes d'asile en Europe, l'Allemagne, la France et la Suède étant les trois principaux pays d'accueil. Sur les 484 000 demandes d'asile présentées en Europe en 2013, environ 53 800 émanaient de Syriens. De plus en plus de demandeurs d'asile sont aussi arrivés en Europe du Sud-Est, où environ 11 240 demandes ont été enregistrées, essentiellement en Serbie et au Monténégro. Bien que l'afflux de Syriens constitue le principal défi pour la région, le HCR a également centré son attention sur les solutions durables à apporter à la situation des réfugiés de longue date, sur les activités relatives à l'apatridie et sur la lutte contre la xénophobie. À la suite des tensions qui se sont envenimées en Ukraine fin 2013, le HCR a continué à travailler en étroite collaboration avec les autorités régionales et la société civile pour contrôler les déplacements et fournir une aide en cas de besoin.

10. En ce qui concerne le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, la guerre en République arabe syrienne est entrée dans sa quatrième année. L'exode hors de ce pays s'est poursuivi et plus de 1,7 million de personnes l'ont quitté en 2013, portant le nombre total de réfugiés à 2,4 millions à la fin de l'année et à 2,7 millions à la mi-2014. À l'intérieur du pays, on a estimé à 6,5 millions le nombre de déplacés dont 3,5 millions dans des zones d'accès difficiles, voire impossible. En dépit des problèmes de sécurité et d'accès, le HCR et ses partenaires ont développé leurs interventions en République arabe syrienne, portant secours à des millions de déplacés internes tant dans des zones contrôlées par le Gouvernement que dans celles qui étaient sous le contrôle de l'opposition. Lorsque la situation s'est dégradée à Homs en février 2014, le HCR a pris part à l'évacuation des civils de la vieille ville et a élaboré en vue d'évacuations ultérieures un ensemble de normes minimales fondées sur les principes du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces normes ont été entérinées par l'équipe de pays des Nations Unies à Damas.

11. Les pays d'accueil, à savoir l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie, ont permis à de très nombreux réfugiés de rester sur leur territoire, mais en ont subi les conséquences, à la fois sur le plan économique, social et sécuritaire. Au Liban, par exemple, la Banque mondiale a estimé que la crise avait entraîné une perte d'activité économique évaluée à 2,5 milliards de dollars en 2013. En avril 2014, le nombre de réfugiés a dépassé le million au Liban, qui est devenu le pays du monde hébergeant la plus forte densité de réfugiés par rapport au nombre d'habitants. À la soixante-quatrième session du Comité exécutif, le Haut-Commissaire a organisé un débat de haut niveau sur la solidarité et le partage de la charge avec les pays accueillant des réfugiés syriens. La déclaration adoptée lors de la session a mis l'accent sur les profondes répercussions sociales et économiques subies par ces pays ainsi que sur les besoins de développement tant immédiat qu'à long terme des communautés d'accueil. Il a également été demandé à la communauté internationale d'offrir de meilleures possibilités de réinstallation dans des pays tiers.

12. En Iraq, une flambée de violence a déplacé plus de 1,2 million de personnes dans le centre et le nord du pays depuis janvier 2014. Elle a particulièrement touché la province d'Anbaret où environ 550 000 personnes ont été déplacées par les combats se déroulant à Falloujah et Ramadi. En juin, des groupes armés ont pris le contrôle de Mossoul, deuxième ville d'Iraq, ce qui a provoqué le déplacement de plus de 500 000 personnes. Le HCR aide également plus de 225 000 réfugiés syriens qui avaient fui en Iraq pour échapper au conflit dans leur pays. L'action à mener n'a pas été moins difficile en Afrique du Nord, où le HCR a pourvu aux besoins de protection et d'assistance de 66 000 réfugiés maliens

en Mauritanie (dont 31 000 arrivés en 2013) et de 59 000 personnes déplacées en Libye. Des visites entre les réfugiés des camps des environs de Tindouf en Algérie et leur famille au Sahara occidental se sont poursuivies dans le cadre d'un programme de mesures de confiance dont ont bénéficié environ 20 700 personnes depuis 2004.

B. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence

13. Au cours de la période considérée, de multiples situations d'urgence simultanées ont continué à mettre à rude épreuve les capacités d'intervention du HCR et de ses partenaires. En 2013, 464 personnes étaient affectées à des missions d'urgence à l'appui de 43 opérations organisées au niveau national, dont 156 fonctionnaires du HCR et 308 agents déployés par ses partenaires de réserve. Des experts techniques ont contribué à renforcer les opérations dans divers domaines: hébergement, eau, assainissement et hygiène, santé publique et moyens de subsistance. L'appui de groupes sectoriels a également été apporté dans le cas des personnes déplacées, qu'il s'agisse de l'hébergement, de la protection, de la gestion ou de la coordination des camps.

14. Le HCR est resté prêt à fournir une assistance à un nombre de personnes pouvant atteindre 600 000, dans les soixante-douze heures suivant la déclaration d'une urgence humanitaire. À certaines périodes critiques, les stocks ont été augmentés pour pouvoir venir en aide à un nombre de personnes encore plus élevé. Le Haut-Commissariat a expédié 15 630 tonnes d'articles de secours, dont 2 330 par 53 opérations de transport aérien et 13 300 par la route et par voie maritime. Parmi les articles livrés, il convient de mentionner des tentes, des bâches en plastique, des kits de cuisine, des moustiquaires, des couvertures et autres articles ménagers, y compris des lampes solaires, qui font désormais systématiquement partie des articles de secours. Les lampes solaires sont non seulement plus écologiques mais il s'avère aussi qu'elles réduisent les risques en matière de protection, notamment les violences sexuelles ou sexistes.

C. Besoins et services essentiels

15. En 2013, le HCR a pris plusieurs initiatives pour améliorer les services et l'assistance aux personnes relevant de sa compétence. Quatre nouvelles stratégies ont été élaborées pour orienter les programmes dans divers domaines: 1) santé publique (eau, assainissement et hygiène, santé procréative et VIH, et nutrition et sécurité alimentaire); 2) camps et abris; 3) moyens de subsistance; et 4) sécurité d'accès au carburant et à l'énergie. Ces stratégies globales, fruit de vastes consultations avec les partenaires, privilégient la protection et la recherche de solutions. Elles s'appuient sur un ensemble commun de principes directeurs tenant compte des critères que sont l'âge, le sexe et la diversité et mettant l'accent sur le caractère durable des interventions menées dans le cadre des programmes.

16. Le HCR a eu de plus en plus recours à des interventions fondées sur des transferts monétaires, qui peuvent contribuer à une meilleure protection au cours du déplacement et lors du retour. En permettant aux personnes relevant de sa compétence de déterminer leurs besoins prioritaires, de telles interventions peuvent atténuer les conséquences de stratégies de survie néfastes telles que la prostitution, le travail des enfants et le mariage forcé. Les interventions monétaires ont aussi des effets multiplicateurs dans la mesure où elles profitent à l'économie locale et contribuent à la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil. Le HCR accorde une aide pécuniaire aux déplacés et aux réfugiés syriens les plus vulnérables. Cette approche est également utilisée dans de nombreuses autres opérations, notamment en Afghanistan, en Équateur, en Éthiopie, au Kenya, en République démocratique du Congo, en République islamique d'Iran, au Soudan, au Sri Lanka et au Tchad.

D. Action menée dans des situations à haut risque

17. Le HCR continue à fournir une assistance aux populations se trouvant dans des lieux dangereux et difficiles d'accès, au prix d'énormes efforts et non sans des coûts considérables en termes de sécurité. En République arabe syrienne, par exemple, il a parfois fallu douze heures ou plus pour parcourir 10 kilomètres par-delà les lignes de front lors de missions effectuées en territoire contesté de façon à pouvoir venir en aide aux personnes déplacées. En cours de route, des négociations devaient être menées avec différents acteurs aux postes de contrôle, d'où la nécessité d'une préparation minutieuse et d'engins adaptés comme des véhicules blindés.

18. En même temps, les attaques ciblées contre le personnel humanitaire représentent toujours une grave menace dans des lieux tels que l'Afghanistan, la Somalie et le Yémen et l'agitation continue au Moyen-Orient occasionne divers problèmes de sécurité. D'après la base de données sur la sécurité des travailleurs humanitaires, plus de 500 incidents de sécurité impliquant des organisations humanitaires ont été enregistrés au cours de l'année passée. Le personnel recruté sur le plan national a été particulièrement touché.

19. Plusieurs incidents concernaient des fonctionnaires du HCR, donnant un aperçu des dangers auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires. En décembre 2013, le HCR a dû évacuer rapidement son personnel de Yida (État de l'unité) au Soudan du Sud pour le réinstaller, en raison de la nette dégradation de la sécurité sur place. En République centrafricaine, la situation extrêmement instable a contraint de nombreux membres du personnel recruté sur le plan national à fuir leur domicile. Lorsque la violence a atteint son paroxysme au début de 2014, plusieurs collaborateurs et leur famille ont dû trouver refuge dans un complexe protégé par l'ONU. En février, un convoi du HCR a été attaqué à Mogadiscio (Somalie) et en avril, un véhicule du HCR transportant deux membres du personnel a été attaqué dans le camp de réfugiés de Haghadera, à Dabaab (Kenya), ces incidents faisant des blessés dans l'un et l'autre cas. En mai, un agent recruté sur le plan national a été tué lors d'une agression à motivation ethnique à Bangui (République centrafricaine). Ces incidents démontrent les dangers auxquels est exposé le personnel humanitaire sur le terrain.

20. Dans ce contexte, le HCR a continué à mettre l'accent sur les mesures propres à atténuer les risques de façon à rendre le personnel moins vulnérable et à pouvoir maintenir une présence dans des environnements dangereux. Il s'est notamment attaché à renforcer la sécurité des locaux, à prévoir du matériel de sécurité adapté et à maintenir un réseau de conseillers pour la sécurité sur le terrain pouvant être déployés immédiatement en cas d'urgence. Le Haut-Commissariat continue à mettre l'accent sur la formation et la coordination avec tous les acteurs présents sur le terrain.

III. Protection

A. Cadre de protection

21. Si l'on considère l'année écoulée, force est de constater que le bilan en matière de protection a été variable, voire contradictoire. Si les pays voisins ont dans l'ensemble gardé leurs frontières ouvertes en dépit des conséquences sociales et économiques, il est resté difficile à l'échelle mondiale d'assurer l'accès aux territoires et une protection à l'intérieur des pays, en particulier dans le contexte des migrations mixtes. Même en exil, les réfugiés et demandeurs d'asile étaient confrontés à d'autres menaces comme la violence sexuelle et sexiste, le recrutement forcé, les attaques armées, les enlèvements, la détention arbitraire et la traite.

22. L'institution de l'asile étant soumise à des pressions croissantes, plusieurs pays ont pris des mesures pour freiner l'arrivée d'un grand nombre de personnes. Les obstacles tant matériels qu'administratifs entravant l'accès à des territoires sûrs, qu'il s'agisse de fermer les frontières, d'appliquer à mauvais escient le concept de «pays tiers sûr» ou de donner suite aux demandes d'extradition sans garantie d'une procédure régulière, sont désormais courants. Le principe de non-refoulement, qui est la pierre angulaire de la protection internationale et une norme du droit international coutumier, n'a pas toujours été respecté. Le secret entourant le transfert ou la réinstallation des demandeurs d'asile dans d'autres pays ainsi que l'augmentation des cas d'enlèvement et d'expulsion illicite de réfugiés et demandeurs d'asile hors des pays d'asile sont des phénomènes particulièrement inquiétants.

23. De nombreux États ont progressé dans l'élaboration et le renforcement de régimes d'asile au niveau national, notamment en adoptant des lois et en réformant les procédures. Dans le cadre de la responsabilité qui lui incombe en matière de supervision, le HCR a conseillé les gouvernements qui avaient entrepris d'élaborer des lois nationales relatives à l'asile dans une cinquantaine de pays. Malgré cela, le HCR a continué à procéder à l'enregistrement et à la détermination du statut de réfugié (DSR) dans plus de 60 pays et territoires, où il a enregistré 203 200 personnes, soit 19 % du total des demandes d'asile individuelles présentées au cours de l'année. Cela représente une augmentation de 62 % par rapport à 2012. Ces dernières années, eu égard au nombre croissant de nouvelles urgences, le HCR a également dû étendre bon nombre de ses opérations de détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat et en a mis en place de nouvelles dans le cadre de ses fonctions de protection. En Syrie, le HCR a rapidement adapté dans la région ses opérations de détermination du statut de réfugié relevant de son mandat pour traiter un grand nombre d'arrivées et a mis en œuvre des procédures simplifiées en matière de réinstallation et d'admission pour des motifs humanitaires. Le Haut-Commissariat s'attache à renforcer son propre personnel chargé des tâches de DSR tout en redoublant d'efforts pour aider les gouvernements à élaborer de nouvelles procédures en la matière ou à améliorer les procédures existantes.

24. Le HCR a assisté à une augmentation spectaculaire du nombre global d'enfants réfugiés dans le monde ces dernières années. Les enfants, qui représentaient 41 % des réfugiés en 2009, constituent désormais plus de la moitié de la population réfugiée au niveau mondial. Ce chiffre est encore plus élevé dans certaines régions, comme dans le sud de l'Ouganda, où les communautés de réfugiés sont composées de 60 à 70 % d'enfants. De plus en plus de réfugiés vivent en milieu urbain, où les enfants sont souvent exposés à différents risques en matière de protection, y compris le travail infantile, l'exploitation et les mauvais traitements. De ce fait, le HCR a pris différentes mesures pour renforcer la protection des enfants, à savoir: leur garantir l'accès à des certificats de naissance, faire en sorte qu'ils puissent accéder aux systèmes et services nationaux de protection de l'enfance (y compris l'enseignement primaire et secondaire), accorder un appui ciblé aux enfants ayant des besoins spécifiques, veiller à accélérer les procédures visant à déterminer l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés, des enfants séparés et d'autres enfants réfugiés à risque, et mettre en place des procédures d'accueil et d'asile adaptées aux enfants dans le contexte des migrations mixtes.

B. Violence sexuelle et sexiste: prévention et mesures prises

25. Vu la multiplication des conflits, la violence sexuelle et sexiste touche un nombre croissant de réfugiés. En 2013, environ 12 400 incidents ont été signalés au personnel de terrain dans 43 pays. On estime cependant que le nombre réel d'incidents est beaucoup plus élevé, dans la mesure où beaucoup de cas ne sont pas signalés par peur de la stigmatisation et des représailles. Dans les situations de conflit, les enfants réfugiés sont particulièrement exposés aux violences sexuelles et sexistes. Dans la province du Nord-Kivu en République

démocratique du Congo, on a constaté une augmentation alarmante des actes de violence à l'encontre des femmes et des filles, particulièrement des viols. L'existence d'un climat d'impunité, les coupables étant rarement arrêtés, poursuivis et sanctionnés, reste un obstacle majeur dans la lutte contre ce phénomène.

26. Le HCR a participé à plusieurs initiatives lancées pour renforcer la prévention contre la violence sexuelle et sexiste et prendre des mesures. L'initiative «safe from the start» (D'emblée en sécurité) a été lancée par les États-Unis d'Amérique en partenariat avec le HCR afin d'accorder la priorité à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes en sus de l'assistance humanitaire essentielle, en tant qu'intervention susceptible de sauver des vies. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également lancé un appel pour la protection des filles et des femmes dans les situations d'urgence (*Call to action on protecting girls and women in emergencies*) afin de mobiliser la communauté internationale et d'obtenir des engagements dans ce domaine. Les efforts déployés par le HCR dans le cadre de l'initiative «safe from the start» aideront le Haut-Commissariat à remplir ses engagements au titre de l'appel à l'action du Ministère britannique. En juin 2014, le Ministre britannique des affaires étrangères et l'Envoyée spéciale du HCR, Angelina Jolie, ont organisé de concert une réunion de haut niveau sur l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. Lors de cette réunion au sommet, à laquelle ont participé des représentants de 129 pays, des mesures concrètes ont été arrêtées pour lutter contre l'impunité. Le HCR a contribué à l'élaboration d'un protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit, qui a été présenté à cette occasion.

27. Des programmes de prévention et d'intervention contre la violence sexuelle et sexiste ont été mis en œuvre dans le cadre de près de 67 opérations nationales, en accord avec cette priorité stratégique mondiale et la stratégie correspondante du HCR. Celle-ci a été appliquée dans 19 pays prioritaires en Afrique, dans les Amériques, en Asie et au Moyen-Orient. Quatre administrateurs principaux chargés de la protection au niveau régional ont été affectés à Dakar, Nairobi, Beyrouth et Panama pour veiller à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Des spécialistes ont également été déployés dans les opérations par pays pour pouvoir, dans le cadre de celles-ci, élaborer, mettre en œuvre et suivre les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

C. Protection des réfugiés dans le contexte des flux mixtes

28. Vu la pression croissante qui s'exerce sur l'espace de protection dans de nombreux pays voisins de zones de conflit, de plus en plus de réfugiés tentent de se rendre dans des pays tiers, souvent dans l'espoir de rejoindre des membres de leur famille. Les Syriens sont venus grossir la population mondiale de réfugiés aux côtés des Afghans et des Somaliens, déposant des demandes d'asile dans plus d'une centaine de pays ou territoires. Au total, plus d'un million de demandes individuelles d'asile ont été présentées en 2013, soit une hausse de 15 % par rapport à 2012.

29. Le HCR a constaté une augmentation inquiétante du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés placés en détention, tout comme les migrants en situation irrégulière. Dans certains pays, cette pratique est devenue monnaie courante, plutôt qu'une mesure exceptionnelle en cas d'entrée irrégulière. Les personnes détenues, y compris les enfants, le sont souvent dans des conditions inhumaines. Face à ce phénomène, le HCR a présenté la *Stratégie globale – au-delà de la détention*, dont le but est d'élargir les solutions de remplacement disponibles et de mettre un terme à la détention d'enfants au cours des cinq prochaines années.

30. Le HCR est particulièrement préoccupé par le nombre croissant d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille qui demandent l'asile. Plus de 25 000 enfants ont déposé une demande d'asile dans 77 pays en 2013. La plupart sont Afghans, Sud-Soudanais et Somaliens. Bon nombre de mineurs non accompagnés originaires d'Amérique centrale sont également entrés aux États-Unis d'Amérique, cherchant dans bien des cas à fuir le crime organisé, la violence généralisée, les mauvais traitements et les carences familiales.

31. Poussés par le désespoir, des milliers de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants ont pris la mer, risquant leur vie sur des embarcations de fortune surchargées pour trouver la sécurité et la stabilité ailleurs. Bon nombre de femmes et d'enfants, y compris des nouveau-nés et des mineurs non accompagnés, se trouvaient parmi eux. Des cas de sévices, de viols et de tortures de la part des passeurs ont été rapportés. Certains auraient jeté des passagers par-dessus bord pour éviter à l'embarcation de chavirer ou pour ne pas être repérés, provoquant de nombreux décès non signalés. Certains États ont appliqué des mesures dissuasives comme les interceptions, le renvoi et le refoulement.

32. En Asie, le nombre de départs en bateau depuis la baie du Bengale a considérablement augmenté depuis juin 2012, lorsque des violences intercommunautaires ont éclaté dans l'État de Rakhine au Myanmar. Quantité d'incidents ont été signalés en mer Rouge et dans le golfe d'Aden (concernant des personnes ayant entrepris le périlleux voyage de la corne de l'Afrique vers le Moyen-Orient) ainsi que dans les Caraïbes. L'intensification des mouvements maritimes en Méditerranée s'est soldée par des centaines de morts en mer, notamment de nombreux Syriens fuyant la guerre dans leur pays. Plus de 360 personnes ont péri au large de l'île italienne de Lampedusa lors d'un accident survenu au début d'octobre 2013. À la suite de cela, l'Italie a lancé l'opération *Mare Nostrum* pour renforcer les patrouilles et les capacités de sauvetage en Méditerranée. Depuis le début de l'initiative en octobre 2013, plus de 72 000 personnes ont été secourues en mer.

33. Ce phénomène mondial se poursuivra tant que persisteront les facteurs qui conduisent des personnes à fuir clandestinement par voie maritime, notamment les conflits, les situations de déplacement prolongé, l'apatridie, l'absence ou l'insuffisance de protection, la discrimination, la séparation des familles et la pauvreté. Une action concertée s'avère nécessaire de la part des pays d'origine, de transit et de destination, y compris les États côtiers et non côtiers. Il est instamment demandé aux États de collaborer dans le cadre d'interventions régionales coordonnées pour mener des opérations de sauvetage en mer, tout en étudiant d'autres moyens légaux d'éviter que des personnes aient à entreprendre des voyages aussi dangereux. De son côté, le HCR a lancé l'Initiative mondiale sur la protection en mer, qui vise à renforcer les capacités de recherche et de sauvetage, les dispositions garantissant un débarquement sûr, les conditions d'accueil et les mécanismes d'identification et d'orientation pour les personnes ayant besoin de protection.

D. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967

34. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 restent les deux traités internationaux les plus largement ratifiés. Il n'y a eu aucune nouvelle adhésion ni aucun retrait aux réserves à ces instruments au cours de la période considérée. Près de 70 États maintiennent leurs réserves à la Convention de 1951 ou à son Protocole de 1967. Le HCR engage vivement les États à envisager d'adhérer ou à retirer leurs réserves à ces instruments.

E. Apatridie

35. Le HCR a continué à développer ses activités en matière d'apatridie, à créer de nouveaux partenariats et à encourager l'élargissement du groupe de partenaires s'employant à remédier à ce problème. La sensibilisation accrue au plan international et une plus grande détermination des États et d'autres parties prenantes à prévenir et à faire disparaître les situations d'apatridie ont produit des résultats non négligeables. En octobre 2013, le Comité exécutif a adopté une conclusion³ sur l'enregistrement des faits d'état civil, soulignant que l'enregistrement des naissances est primordial pour la prévention de l'apatridie et encourageant les États à rendre accessible l'enregistrement des faits d'état civil.

36. Des progrès ont été réalisés dans la réduction de l'apatridie grâce à l'acquisition ou à la confirmation de la nationalité. D'après les données disponibles, quelque 37 700 personnes qui étaient apatrides ont acquis une nationalité dans 19 pays en 2013. Le HCR a fourni à 67 pays des conseils sur la réforme des lois sur la nationalité en vue de prévenir et de réduire les cas d'apatridie.

37. Dans 27 pays, les lois sur la nationalité contiennent encore des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et empêchent les mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants, qui deviennent ainsi apatrides. Plus de 60 pays empêchent les femmes d'acquérir, de changer ou de conserver leur nationalité dans les mêmes conditions que les hommes. Ces dernières années, 11 pays ont modifié leur législation pour garantir la parité entre les sexes, dont le Sénégal en 2013. Une campagne visant à mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dans les lois relatives à la nationalité a été lancée en juin 2014 en collaboration avec ONU-Femmes, l'Université de Tilbourg et plusieurs ONG.

38. Le HCR a continué de promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Contribuant à la tendance à la hausse du nombre d'adhésions, sept États (Côte d'Ivoire, Jamaïque, Lituanie, Monténégro, Nicaragua, Pérou et Ukraine) ont, depuis le début de 2013, adhéré à l'une de ces conventions ou aux deux. La Belgique, la Gambie, la Géorgie et le Paraguay ont confirmé leur intention de déposer leurs instruments d'adhésion à l'une ou l'autre ou aux deux conventions lors d'une cérémonie spéciale des traités à Genève le 1^{er} juillet 2014. Ces adhésions porteront le nombre d'États parties à 82 dans le cas de la Convention de 1954 et à 58 dans celui de la Convention de 1961.

39. Le nombre de personnes apatrides étant estimé à 10 millions à l'échelle de la planète, l'apatridie reste un problème mondial d'une dimension considérable. Or, l'expérience le montre, il pourrait être réglé pour autant qu'une volonté politique suffisante se manifeste au niveau national. À cette fin, le HCR travaille sur une nouvelle campagne visant à mettre fin à l'apatridie d'ici dix ans, dont le lancement devrait coïncider avec le sixième anniversaire de la Convention de 1954.

F. Déplacements internes

40. Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays est estimé à 33,3 millions dans le monde, nombre le plus élevé jamais enregistré, soit environ 6,3 millions de personnes de plus que l'année précédente. Le nombre de déplacés ayant bénéficié de la protection du HCR et de ses activités d'assistance s'est établi à 23,9 millions. Sachant qu'il incombe au premier chef à l'État touché de prendre en charge les personnes déplacées, l'action du HCR à l'égard de ces personnes s'inscrit dans le cadre de l'approche modulaire du Comité permanent interorganisations.

³ Voir A/68/12/Add.1, par. 13.

41. L'intensification du conflit en République arabe syrienne a déplacé environ 4,5 millions de personnes à l'intérieur du pays, portant à quelque 6,5 millions le nombre total de déplacés sur le territoire syrien. En Colombie, on compte 5,4 millions de personnes déplacées et le Gouvernement estime qu'environ 115 000 personnes supplémentaires l'ont été en 2013. Sur le continent africain, la poursuite des combats a provoqué le déplacement d'environ un million de personnes en République démocratique du Congo (portant à près de 3 millions le nombre total de personnes déplacées dans le pays), de 390 000 personnes au Soudan et de 111 000 personnes au Mali. Au plus fort de la crise en République centrafricaine, environ un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, dont 700 000 à Bangui. La reprise du conflit et les problèmes de sécurité ont également provoqué le déplacement de 124 000 personnes en Afghanistan.

42. Au cours de l'année écoulée, la protection et l'assistance humanitaire ont souvent été entravées par l'insécurité et la limitation des mouvements, rendant malaisé l'accès aux populations dans des zones éloignées et assiégées. L'absence de gouvernance et d'état de droit dans certaines zones a été propice aux atteintes aux droits de l'homme et à des crimes de guerre commis en toute impunité. Cependant, plusieurs changements positifs au niveau normatif se sont produits au cours de l'année, notamment l'adoption de politiques nationales relatives aux déplacements internes en Afghanistan et au Yémen. Le Nigéria, la République démocratique du Congo et la Somalie élaborent également des politiques nationales en matière de déplacements internes. L'Ukraine légifère actuellement sur la question de la protection des personnes déplacées et la Géorgie a entrepris de réviser sa loi sur la reconnaissance du statut des enfants déplacés internes de deuxième et troisième générations. Cinq pays supplémentaires ont adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, portant à 22 le nombre total d'États parties.

43. Malgré les progrès considérables accomplis au cours de la dernière décennie pour concevoir des outils, des politiques et des lois permettant de mieux protéger les déplacés internes, de nombreuses lacunes persistent. Pour les combler, le dialogue du Haut-Commissaire de 2013 sur les défis de protection a mis l'accent sur les déplacés internes. Il a identifié des moyens concrets permettant à la communauté internationale de mieux protéger cette population et de lui venir en aide.

44. Le HCR est déterminé à rester un partenaire prévisible et fiable dans les efforts concertés visant à prendre en considération la situation des personnes déplacées dans leur propre pays et à y remédier. Au cours de la période considérée, le HCR a eu pour tâche de diriger, de coordonner et de soutenir les évaluations et les interventions de 20 groupes sectoriels en matière de protection, 8 en matière d'hébergement et 7 autres chargés de la coordination et de la gestion de camps ou d'autres mécanismes de coordination. Le groupe mondial chargé des abris d'urgence, codirigé par le HCR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a élaboré un dispositif renforcé de mobilisation de moyens supplémentaires, en collaboration avec des ONG et d'autres partenaires, à l'appui des opérations menées en faveur des personnes déplacées. Le groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps, coprésidé par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, a créé une équipe d'intervention rapide et a déployé des experts dans toutes les nouvelles situations d'urgence en 2013.

45. À la mi-2014, le groupe mondial de la protection a soutenu 31 groupes sectoriels et autres mécanismes de coordination locale au niveau des pays, dont 20 étaient dirigés par le HCR. Il a fourni des conseils opérationnels ainsi qu'une assistance sur le terrain grâce à sa cellule d'opération, son bureau d'aide, ses bulletins périodiques et son site Internet. Le groupe mondial de la protection a étroitement collaboré avec les groupes de protection au niveau des pays à l'appui des plans stratégiques et des appels interinstitutions, de l'évaluation complète des besoins et du suivi en matière de protection.

IV. Solutions durables

A. Situations prolongées et solutions globales

46. Tout en répondant aux situations d'urgence, le HCR a également déployé des efforts concertés pour promouvoir des solutions durables dans des situations prolongées. Plus de la moitié des réfugiés dans le monde vivent en exil prolongé, et la durée moyenne de déplacement tant des réfugiés que des déplacés internes a augmenté au cours des dernières décennies. En 2013, le HCR a mis en place un Groupe directeur sur les solutions chargé d'analyser son approche des solutions à l'échelle mondiale et de formuler des recommandations structurelles liées au cycle de budgétisation et de planification pour des travaux dans ce domaine. En outre, 20 millions de dollars ont été alloués en 2014 à des projets visant à rapprocher des groupes particuliers d'une solution. Les financements sont alloués sur la base de propositions émanant du terrain qui font apparaître une stratégie claire pour parvenir à des solutions et où les partenariats occupent une large place. Plus d'une quarantaine de propositions ont été soumises pour examen. Les donateurs sont encouragés à fournir des ressources supplémentaires pour compléter et élargir l'appui apporté à de telles initiatives.

47. Un ferme engagement de la communauté internationale s'avère nécessaire pour promouvoir des solutions. En 2014, le Danemark a accueilli à Copenhague une table ronde s'inspirant des recommandations issues d'échanges de vues qui avaient eu lieu aux Pays-Bas et au Japon, pour faire en sorte qu'un large éventail d'acteurs engagés dans l'intervention humanitaire et le développement à long terme s'accordent sur des moyens de remédier aux déplacements prolongés. Un des résultats concrets de cet événement a été le lancement de l'Alliance pour les solutions⁴, réseau associant des gouvernements, des organismes humanitaires et de développement, la société civile et le secteur privé en vue de trouver des solutions innovantes au déplacement. Le HCR est l'un des cinq codirigeants de l'Alliance aux côtés des Gouvernements danois et colombien, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Comité international de secours. Jusqu'à présent, des groupes nationaux pour la Somalie et pour la Zambie ont été mis en place pour étudier des solutions novatrices à ces situations de déplacement.

48. Dans le même temps, le HCR continue à coopérer avec les États et d'autres partenaires à la mise au point de stratégies globales de recherche de solutions. En Afrique, un plan d'action pluriannuel vise à remédier à la situation de 430 000 réfugiés de la République démocratique du Congo; environ 50 000 devraient être réinstallés d'ici à 2017 tandis que différentes options sont étudiées pour les autres. Des progrès supplémentaires ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie globale de solutions pour d'anciens réfugiés angolais. En 2013, plus de 1 700 réfugiés angolais provenant surtout du Botswana et de la Zambie sont rentrés dans leur pays avec l'assistance du HCR, et des consultations sont en cours pour planifier le rapatriement des 25 000 Angolais restants qui souhaitent rentrer chez eux. L'intégration locale des Angolais dans certains pays d'asile a également progressé, avec la délivrance de titres de séjour et de documents d'identité. Dans le cadre de la stratégie de solutions globales pour le Rwanda, environ 7 300 anciens réfugiés rwandais provenant de 12 pays ont choisi volontairement de rentrer chez eux, tandis qu'un certain nombre de pays d'accueil ont pris des engagements en matière de naturalisation. L'Initiative mondiale en faveur des réfugiés somaliens a été lancée en 2013 afin de trouver de nouvelles approches pour remédier à cette situation prolongée et mobiliser des appuis à des solutions globales. Le HCR s'évertue aussi à trouver des solutions pour d'autres réfugiés de longue date notamment des Ghanéens au Togo, des Tchadiens au Niger et des Togolais au Bénin et au Ghana.

⁴ Pour de plus amples informations, voir www.solutionsalliance.org.

49. Dans les Amériques, une initiative pour des solutions globales a été conçue en Équateur pour améliorer les moyens d'existence des réfugiés colombiens, poursuivre la réinstallation et élargir les possibilités de mobilité de la main-d'œuvre et de solutions migratoires dans la région. L'Accord sur les titres de séjour pour les ressortissants d'États membres du MERCOSUR facilite les solutions pour les réfugiés colombiens installés dans la région en leur permettant de migrer en Argentine ou au Brésil. Au Costa Rica, la plupart des réfugiés colombiens s'acheminent vers la naturalisation et sont moins tributaires de l'aide.

50. En Asie, le HCR continue à travailler avec les gouvernements concernés et des partenaires pour mettre en œuvre la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil. Des portefeuilles de projets visant à satisfaire les besoins des réfugiés afghans et des communautés d'accueil ont été conçus en vue de proposer des solutions à l'échelle régionale. Il est prévu de doter les réfugiés des compétences dont ils auront besoin dans les régions où ils sont susceptibles de retourner. La nouvelle politique nationale du Pakistan relative aux réfugiés afghans proroge l'accord tripartite sur le rapatriement librement consenti et la durée de validité des cartes d'enregistrement prouvant le statut de réfugié jusqu'en décembre 2015. En sus de l'accueil de plus de 800 000 réfugiés afghans enregistrés, la République islamique d'Iran a mis en œuvre un vaste plan de régularisation des Afghans sans papiers dans le pays, prévoyant des modalités légales de séjour temporaire sur la base de permis de séjour renouvelables placés dans les passeports.

51. En Europe, un projet triennal pour la Bosnie-Herzégovine, financé par l'Union européenne et dirigé par le HCR, vise à appliquer la Stratégie révisée pour la mise en œuvre de l'annexe VII de l'Accord de paix de Dayton et à appuyer les solutions pour les déplacés internes par l'établissement conjoint des priorités pour satisfaire les besoins spécifiques des communautés et des familles. Dans le cadre de la stratégie de solutions durables, le HCR a recommandé aux pays d'accueil d'appliquer, d'ici à la fin de 2014, la clause de cessation («circonstances ayant cessé d'exister») pour les réfugiés de Croatie déplacés pendant les conflits de 1991-1995. Cette application pourrait se faire progressivement entre 2014 et 2017.

B. Rapatriement librement consenti

52. En 2013, 414 600 réfugiés sont rentrés chez eux volontairement, dont 206 000 avec l'aide du HCR. En baisse par rapport aux 526 000 retours enregistrés l'année précédente, ce chiffre arrive au quatrième rang parmi les plus faibles statistiques des retours depuis vingt-cinq ans. Les pays comptant le plus grand nombre de rapatriés ont été la République démocratique du Congo (68 400), l'Iraq (60 900), l'Afghanistan (39 700), la Somalie (36 100), la Côte d'Ivoire (20 000), le Soudan (17 000) et le Mali (14 300).

53. L'accord tripartite du HCR avec la Somalie et le Kenya souligne le principe commun du retour librement consenti. Si la relative stabilité que connaissent certaines régions de la Somalie a permis le retour spontané de quelques déplacés internes et réfugiés, les conditions ne sont pas encore réunies pour l'organisation de rapatriements librement consentis. Au Mali, les partenaires humanitaires et du développement collaborent avec le Gouvernement et les communautés locales sur une stratégie de retour des déplacés internes et des réfugiés. Même si la situation au nord du Mali n'est pas encore propice aux retours à grande échelle, une aide est accordée aux réfugiés au Niger et en Mauritanie qui souhaitent rentrer dans certains endroits.

54. Près de 1,4 million de déplacés internes sont retournés chez eux au cours de l'année écoulée, dont un tiers avec l'aide du HCR. Au Yémen, 93 000 personnes déplacées ont pu revenir dans leur foyer dans la province d'Abyan.

C. Réinstallation

55. La réinstallation reste l'une des composantes essentielles des cadres de solutions globales, car c'est un instrument de protection important et un mécanisme de partage des responsabilités au niveau international. Cependant, la solution de la réinstallation n'est offerte qu'à moins de 1 % des réfugiés dans le monde et les besoins continuent à dépasser largement les places disponibles. Actuellement, on estime à 950 000 le nombre de réfugiés en quête de réinstallation et à 80 000 environ celui des places disponibles chaque année. Le nombre total de pays de réinstallation est toujours de 27, comme en 2012. Le HCR continue à plaider pour la mise en place et le développement de programmes de réinstallation et pour l'élaboration de programmes réguliers plus prévisibles dans les pays qui offrent des possibilités ponctuelles de réinstallation.

56. En 2013, le HCR a soumis des demandes pour la réinstallation de 93 200 réfugiés, chiffre en hausse par rapport aux 74 800 demandes présentées en 2012. La majorité d'entre eux étaient des réfugiés du Myanmar (23 500), d'Iraq (13 200), de la République démocratique du Congo (12 200), de la Somalie (9 000) et du Bhoutan (7 100). Les femmes et les filles se trouvant dans des situations à risque représentaient plus de 12 % de l'ensemble des demandes, soit un nouveau dépassement pour la troisième année consécutive du seuil de 10 % fixé par le Comité exécutif dans sa Conclusion n° 105 (LVII) de 2006⁵.

57. Le HCR a renouvelé ses démarches auprès des pays de réinstallation en vue de simplifier les procédures, de réduire les délais de traitement des dossiers et d'éliminer les critères de sélection discriminatoires. Il a également préconisé l'utilisation de méthodes innovantes de traitement des dossiers de réinstallation, notamment des entretiens par visioconférence, pour surmonter les difficultés qu'ont plusieurs pays de réinstallation à accéder à certaines populations de réfugiés en raison de problèmes de sûreté et de sécurité.

58. Au total, 98 400 réfugiés ont été admis par des pays de réinstallation, soit 9 400 de plus qu'en 2012. Les États-Unis d'Amérique en ont accueilli le plus grand nombre (66 200), suivis par l'Australie (13 200), le Canada (12 200), la Suède (1 900) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (970).

59. La réinstallation a joué un rôle croissant de protection dans les interventions d'urgence du HCR. Pour soulager la pression s'exerçant sur les pays qui accueillent des réfugiés syriens, 30 000 places de réinstallation supplémentaires ont été allouées en 2014 aux plus vulnérables, l'objectif étant d'en réinstaller 100 000 de plus d'ici à la fin de 2016. Plusieurs pays ont également accepté de réserver des places dans leurs contingents annuels de réinstallation pour les nouvelles situations d'urgence.

60. Les trois centres de transit d'urgence situés en Roumanie, aux Philippines et en Slovaquie ont été plus systématiquement utilisés pour évacuer des réfugiés dans des situations de crise et faciliter l'accès aux pays de réinstallation. Plus de 2 200 réfugiés ont été conduits en sécurité dans l'un de ces centres avant de poursuivre leur route vers un pays de réinstallation définitive.

⁵ Voir A/61/12/Add.1, par. 17.

D. Solutions locales et autosuffisance

61. Pour ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux ou être réinstallés, des solutions sont envisagées au niveau local. L'Événement intergouvernemental au niveau ministériel de décembre 2011⁶ a donné lieu à des engagements supplémentaires en faveur de l'intégration sur place comme solution durable. L'engagement pris par la Zambie d'intégrer sur place 10 000 Angolais est en cours de réalisation grâce à l'adoption d'un cadre stratégique qui prévoit à leur intention un statut juridique différent. Les autorités angolaises ont également entamé le processus de vérification pour la délivrance de passeports nationaux dans des camps en Zambie et ont déjà émis 800 passeports en Namibie. En septembre 2013, le Gouvernement tanzanien a achevé le processus de sélection en vue de la naturalisation d'environ 1 300 réfugiés bantous somaliens vivant dans le camp de Chogo et des certificats sont désormais délivrés à cet effet. Au Bénin, le Gouvernement a commencé à délivrer des permis de séjour de dix ans aux réfugiés togolais présents dans le pays depuis 2005.

62. Le HCR est résolu à soutenir l'autosuffisance des réfugiés dans le cadre d'interventions de soutien aux moyens de subsistance. Ces initiatives contribuent à l'autonomisation des réfugiés, réduisent leur dépendance à l'égard de l'aide et leur permettent de contribuer au développement économique de leur pays d'accueil. L'ampleur des interventions de soutien du HCR dans le monde a considérablement augmenté au cours des dernières années. Le budget consacré aux activités relatives aux moyens d'existence a augmenté de plus de 25 % entre 2011 et 2012, puis encore de 15 % en 2013. Malgré cette augmentation, les programmes de soutien du HCR restent limités et n'atteignent qu'un faible pourcentage de réfugiés. Au début de cette année, le HCR a lancé une stratégie triennale mondiale pour renforcer son action dans ce domaine.

63. Des partenariats stratégiques sont mis en place avec les partenaires de développement, dont la Banque mondiale et le PNUD, pour contribuer à promouvoir de tels efforts. Les pays d'accueil (notamment les ministères d'exécution) ont également un rôle particulièrement important à jouer. Le HCR s'efforce de mieux tirer parti des partenariats avec le secteur privé pour aider les personnes déplacées tout en procurant des avantages aux communautés locales. À Dollo Ado (Éthiopie) par exemple, le HCR et des partenaires contribuent à l'autonomisation des réfugiés et des communautés d'accueil en associant une formation professionnelle à la création de revenus et d'emplois.

V. Partenariats et coordination

64. En 2013, le HCR a collaboré avec 733 ONG, dont 567 organisations nationales et locales, et 166 organisations internationales. Les moyens de financement accordés par l'intermédiaire d'ONG et d'autres partenaires ont atteint le niveau record de 1,15 milliard de dollars, en hausse de 23 % par rapport à 2012. Les recommandations issues du dialogue structuré engagé par le HCR avec les ONG et avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été dûment prises en compte. Dans cette optique, plusieurs missions conjointes ont été effectuées avec des ONG en vue d'assurer le suivi de recommandations relatives à des opérations précises et une note d'orientation a été élaborée pour faciliter le dialogue dans le cadre de partenariats sur le terrain. Des consultations bilatérales de haut niveau ont eu lieu avec un certain nombre d'ONG pour promouvoir de nouveaux accords de partenariat et discuter de la coopération technique.

⁶ La documentation relative à l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel, notamment le rapport sur cet événement et le communiqué ministériel, peut être consultée à l'adresse suivante: www.unhcr.org/ministerial.

65. Le HCR a redoublé d'efforts pour renforcer ses partenariats avec les principaux organismes opérationnels du système des Nations Unies. Dans le cadre de la coopération avec le PAM au cours de l'année écoulée, il s'est efforcé en particulier d'augmenter le nombre d'interventions reposant sur l'utilisation de fonds en espèces et de bons donnant droit à des services, faisant évoluer la nature de l'intervention humanitaire dans les situations prolongées pour remplacer l'aide alimentaire par une aide à l'autonomisation, et luttant contre la malnutrition aiguë et l'anémie. Le HCR a élargi son partenariat avec l'UNICEF tout au long de l'année, travaillant conjointement à la fourniture de soins de santé au niveau communautaire, aux programmes de vaccination et à la protection des enfants dans les situations d'urgence.

66. La mise en œuvre du programme de transformation, adopté par le Comité permanent interorganisations (CPI) en décembre 2011, s'est poursuivie. En vue d'une action complémentaire, le HCR a élaboré un modèle de coordination en faveur des réfugiés, qui décrit l'interface avec le système de groupes thématiques du CPI pour les déplacements internes et met en application les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de transformation et ses principes d'exercice de l'autorité, de responsabilisation et de coordination. En avril 2014, le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont publié une note conjointe sur la coordination dans les situations mixtes, où les groupes thématiques sont activés et le HCR conduit une opération d'aide aux réfugiés, précisant les rôles et les responsabilités de chacun. En décembre 2013, le CPI a adopté une déclaration relative au rôle central de la protection dans l'action humanitaire. Cette déclaration, coordonnée par le HCR et le Groupe mondial de la protection, vise à renforcer la responsabilité collective consistant à prévoir d'emblée des interventions de protection appropriées dans les situations d'urgence.

67. Le HCR a continué d'établir des partenariats avec le secteur privé, dont le soutien a été particulièrement crucial au cours de cette année marquée par le déclenchement de plusieurs nouvelles crises. Parmi les principaux donateurs du monde de l'entreprise, il convient de mentionner la Fondation IKEA, la Fondation LEGO et UNIQLO. En 2013, S. A. Sheikha Jawaher bint Mohammed Al Qasimi est devenue la première des éminents Défenseurs du HCR, en aidant à mobiliser un appui en faveur des réfugiés.

VI. Contributions au HCR

68. Les pays d'accueil jouent un rôle essentiel dans la protection des réfugiés en ouvrant leurs frontières et en offrant un espace d'asile. En dépit de l'important fardeau financier que cela représente et des coûts économiques et sociaux supportés par différents secteurs, de nombreux États accueillant des réfugiés assument cette responsabilité pendant de longues périodes. En 2013, le Pakistan est resté le pays abritant le plus de réfugiés, suivi par la République islamique d'Iran. Toutefois, le Liban est le pays qui en a accueilli le plus grand nombre par rapport à sa population nationale, à savoir 178 réfugiés pour 1 000 habitants, suivi par la Jordanie. Les pays en développement ont accueilli 86 % des réfugiés dans le monde, alors que ce chiffre était de 70 % il y a dix ans. De surcroît, 46 % des réfugiés relevant du mandat du HCR vivent dans des pays dont le PIB est inférieur à 5 000 dollars par habitant. Sans la générosité des pays hôtes, le HCR ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat.

69. Le budget global du HCR pour 2013, fondé sur l'évaluation des besoins, s'est établi à 5 335,4 millions de dollars⁷, dont un budget initial de 3 924,2 millions de dollars approuvé par le Comité exécutif et 1 413,7 millions de dollars correspondant à sept rallonges budgétaires constituées au cours de l'année pour répondre à des besoins pressants imprévus.

⁷ Le tableau 2 présente le budget réparti par région et pilier.

L'Afrique a continué de compter pour la plus grande part dans les activités programmées, pour un montant avoisinant 1 967 millions de dollars (soit 39 % du budget). Le montant alloué à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient s'est établi à 1 613 millions de dollars (32 % du budget).

70. Le HCR a reçu un large soutien de ses donateurs qui ont versé le montant record de 2 965 millions de dollars sous la forme de nouvelles contributions. Cela étant, 61 % seulement des crédits nécessaires ont été obtenus, d'où un déficit de ressources face à des besoins humanitaires croissants. Les travaux réalisés ont permis de continuer à élargir les sources de revenus du HCR en 2013, mais 52 % environ des contributions volontaires ont été fournies par les trois donateurs principaux (États-Unis d'Amérique, Japon et Union européenne) et 82 % par les 10 donateurs principaux. Des mécènes du secteur privé ont donné collectivement 191 millions de dollars au Haut-Commissariat, montant en hausse de 46 % par rapport à 2012.

VII. Responsabilité et contrôle

71. Pour répondre plus efficacement aux besoins de la population croissante relevant de la compétence de l'organisation, le HCR a pris ces dix dernières années une série de mesures de réforme institutionnelle⁸. Au cours de la période considérée, la consolidation de ces réformes s'est poursuivie, l'accent étant mis sur la responsabilité et le contrôle.

72. Deux organismes de contrôle récemment créés – le Comité d'audit et de contrôle indépendant et le Comité du suivi de l'application des recommandations et de la responsabilité – sont devenus pleinement opérationnels et ont apporté des contributions importantes grâce à leurs travaux. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant, qui a présenté son premier rapport écrit en septembre 2013, a axé ses travaux sur: 1) la planification des opérations de contrôle; 2) le caractère adéquat des ressources consacrées au contrôle; 3) les réponses des organes de direction aux recommandations en matière de contrôle; et 4) les contrôles internes visant à gérer les risques pour l'organisation. Parallèlement, le Comité du suivi de l'application des recommandations et de la responsabilité a joué un rôle constructif pour garantir la responsabilisation efficace des organisations en assurant le suivi des recommandations reçues des organes de contrôle interne et externe, concernant en particulier les problèmes récurrents, les rapports d'audit insatisfaisants et les recommandations datant de plus de deux ans.

73. L'intégration au sein de l'organisation de la fonction d'audit interne du HCR, recommandée par le Comité d'audit et de contrôle indépendant, est encore à l'étude et le Haut-Commissariat examine actuellement différentes options. Entre-temps, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU continuera de fournir des services d'audit interne au HCR. La fonction d'inspection a été renforcée par des initiatives visant à améliorer les rapports sur l'application des recommandations et à inclure des normes et des outils efficaces d'audit dans la méthode d'inspection. Comme suite à un examen collégial indépendant effectué par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) en décembre 2013 et aux recommandations du Comité d'audit et de contrôle indépendant, la fonction d'enquête a été étoffée par la création de plusieurs postes de spécialiste. Selon les recommandations formulées par le BSCI, le HCR envisage aussi de renforcer son service d'évaluation.

⁸ Voir A/68/12 (Partie II), par. 38 à 48.

74. Un groupe restreint chargé de la gestion du risque institutionnel est pleinement opérationnel depuis décembre 2013. Ce groupe a entrepris diverses initiatives pilotes et une évaluation des risques associés à l'opération en Syrie. Il achève l'élaboration d'une politique de gestion du risque institutionnel et de procédures permettant de l'appliquer dans l'ensemble de l'organisation.

75. Un tiers de son budget étant dépensé par l'intermédiaire de ses partenaires, le HCR s'est attaché à renforcer le contrôle des projets et la supervision des modalités de gestion des partenariats d'exécution. En juillet 2013, une nouvelle politique de sélection et de rétention des partenaires a été mise en place, l'objectif étant de choisir les organisations les plus appropriées dans une opération donnée pour exécuter des projets. Les accords types de partenariat de projet ont été révisés de façon à renforcer les clauses relatives à l'inspection, au suivi, à la vérification, aux enquêtes et aux impératifs éthiques, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et aux politiques liées à la gestion de projets.

76. Le HCR reste déterminé à promouvoir et à respecter les normes les plus élevées de responsabilité dans l'utilisation de ses ressources et a adopté une position de tolérance zéro envers les cas de fraude et de corruption. À la suite de la publication du cadre stratégique pour la prévention de la fraude et de la corruption en 2013, le HCR a adopté en juin 2014 une politique de lutte contre le blanchiment d'argent orientée vers la prévention.

77. Le bureau de la déontologie du HCR a continué de s'attacher: à promouvoir un comportement éthique au sein du personnel; fournir des conseils confidentiels sur un éventail de questions (conflits d'intérêts, participation à des activités extérieures, harcèlement sexuel et abus de pouvoir, et autres dilemmes et griefs d'ordre éthique, par exemple); et dispenser des formations sur l'éthique. Il a également coordonné un programme de transparence financière, qui a été intégralement appliqué, et des séances d'information sur le code de conduite.

VIII. Conclusion

78. À l'avenir, un certain nombre de facteurs resteront essentiels pour permettre au HCR d'intervenir sous une pression croissante: 1) la générosité continue des pays d'accueil et des communautés locales; 2) l'importante aide financière des donateurs traditionnels et de nouveaux bailleurs de fonds; 3) l'investissement continu dans les partenariats; 4) un engagement constant visant à accroître la productivité et à diminuer les coûts structurels; 5) l'accent mis sur l'innovation; et 6) un soutien suffisant aux membres du personnel du HCR, en particulier à ceux qui travaillent dans des endroits isolés et dangereux.

79. Il semble peu probable que la tendance actuelle à l'accroissement des déplacements forcés puisse être enrayerée dans un proche avenir. De nouveaux conflits continuent d'éclater tandis que les crises en cours demeurent sans solution, forçant des millions de personnes à fuir et les obligeant à rester loin de chez elles pendant de longues périodes. Cela signifie qu'un nombre toujours croissant de personnes dépendent de l'aide humanitaire pour survivre, exerçant une pression sur les capacités des communautés d'accueil, des organismes humanitaires et des donateurs. Les budgets humanitaires ne permettront pas à eux seuls de répondre à ces besoins croissants. Il est donc essentiel que l'aide humanitaire soit accompagnée d'une aide au développement structurel afin de soutenir tant les populations touchées que les communautés d'accueil. Un renforcement des partenariats avec les acteurs du développement sera indispensable pour atteindre cet objectif.

80. Bien que l'aide humanitaire et l'aide au développement soient essentielles, elles ne peuvent pas se substituer aux solutions politiques. L'augmentation considérable du nombre des déplacements forcés observée au cours des dernières années résulte de l'incapacité collective à régler et prévenir les conflits. La communauté internationale doit surmonter ses divergences et trouver des solutions aux conflits actuels en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et ailleurs, pour mettre fin aux crises humanitaires de façon à permettre le retour des personnes déplacées et à prévenir les guerres de demain.

Tableau 1
Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2013

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total	
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						Réfugiés rapatriés ⁵
Afghanistan	72	16 791	16 863	16 863	66	39 666	631 286	21 830	-	275 486	985 197
Afrique du Sud	65 881	-	65 881	13 147	232 211	-	-	-	-	-	298 092
Albanie	93	-	93	93	228	-	-	-	7 443	-	7 764
Algérie ¹⁰	94 150	-	94 150	90 145	1 815	1	-	-	-	-	95 966
Allemagne	187 567	-	187 567	-	135 581	-	-	-	11 709	-	334 857
Angola	23 783	-	23 783	5 072	20 039	1 666	-	-	-	-	45 488
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Arabie saoudite	532	27	559	559	99	-	-	-	70 000	-	70 658
Argentine	3 362	-	3 362	119	916	-	-	-	-	-	4 278
Arménie	3 132	10 600	13 732	6 052	77	-	-	-	180	-	13 989
Aruba	1	-	1	1	5	-	-	-	1	-	7
Australie ¹¹	34 503	-	34 503	-	13 559	-	-	-	-	-	48 062
Autriche	55 598	-	55 598	-	22 745	-	-	-	604	-	78 947
Azerbaïdjan	1 380	-	1 380	1 380	278	-	609 029	-	3 585	-	614 272
Bahamas	15	-	15	14	12	-	-	-	-	-	27
Bahreïn	294	-	294	294	52	-	-	-	-	-	346
Bangladesh	31 145	200 000	231 145	35 645	9	-	-	-	-	-	231 154
Barbade	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Bélarus	604	-	604	272	86	-	-	-	6 712	-	7 402
Belgique	25 633	-	25 633	-	11 483	-	-	-	2 466	-	39 582
Belize	21	-	21	6	63	-	-	-	-	-	84

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Bénin	194	-	194	194	108	-	-	-	-	-	302
Bolivie (État plurinational de)	748	-	748	161	6	-	-	-	-	-	754
Bonaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 926	-	6 926	290	42	130	84 500	18 949	792	52 437	163 776
Botswana	2 773	-	2 773	2 773	173	-	-	-	-	49	2 995
Brésil	5 196	-	5 196	891	4 634	-	-	-	2	12 318	22 150
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	20 524	-	20 524
Bulgarie	4 320	-	4 320	2 462	4 560	-	-	-	-	-	8 880
Burkina Faso	29 234	-	29 234	28 915	791	-	-	-	-	-	30 025
Burundi	45 490	-	45 490	45 490	6 045	2 126	78 948	-	1 302	463	134 374
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambodge	68	-	68	68	12	-	-	-	-	-	80
Cameroun	107 346	7 407	114 753	114 753	8 337	-	-	-	-	-	123 090
Canada	160 349	-	160 349	-	22 148	-	-	-	-	-	182 497
Chili	1 743	-	1 743	185	421	-	-	-	-	-	2 164
Chine ¹²	301 047	-	301 047	144	380	-	-	-	-	-	301 427
Région administrative de Hong Kong, Chine	126	-	126	126	1 871	-	-	-	1	-	1 998
Région administrative spéciale de Macao, Chine	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
Chypre ¹³	3 883	-	3 883	-	2 651	-	-	-	-	-	6 534
Colombie	224	-	224	42	71	17	5 368 138	-	12	-	5 368 462
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	51 037	-	51 037	51 037	2 651	29	-	-	-	1 055	54 772

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Costa Rica	12 749	7 820	20 569	16 501	616	-	-	-	-	-	21 185
Côte d'Ivoire	2 980	-	2 980	2 980	607	20 028	24 000	21 000	700 000	132	768 747
Croatie	656	28	684	684	210	503	-	-	2 886	16 046	20 329
Cuba	384	-	384	257	1	-	-	-	-	-	385
Curaçao	15	-	15	15	46	-	-	-	-	-	61
Danemark	13 170	-	13 170	-	1 639	-	-	-	4 263	-	19 072
Djibouti	20 015	-	20 015	20 015	3 795	-	-	-	-	-	23 810
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	230 086	-	230 086	160 086	23 159	-	-	-	23	-	253 268
El Salvador	44	-	44	31	5	-	-	-	-	-	49
Émirats arabes unis	603	-	603	603	77	-	-	-	-	-	680
Équateur	54 789	68 344	123 133	54 789	12 454	1	-	-	-	-	135 588
Érythrée	3 166	-	3 166	3 166	3	-	-	-	-	64	3 233
Espagne	4 637	-	4 637	-	4 344	-	-	-	270	-	9 251
Estonie	70	-	70	-	25	-	-	-	91 281	-	91 376
État de Palestine	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
États-Unis ²³	263 662	-	263 662	-	84 343	-	-	-	-	-	348 005
Éthiopie	433 936	-	433 936	433 936	934	29	-	-	-	1 004	435 903
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	687	295	982	982	1 092	-	-	-	819	-	2 893
Fédération de Russie ¹⁹	3 458	-	3 458	3 458	1 240	-	-	-	178 000	7 259	189 957
Fidji	5	-	5	5	9	-	-	-	-	-	14
Finlande	11 252	-	11 252	-	1 532	-	-	-	2 122	-	14 906
France	232 487	-	232 487	-	51 732	-	-	-	1 247	-	285 466
Gabon	1 594	-	1 594	1 594	2 436	-	-	-	-	-	4 030
Gambie	9 563	-	9 563	9 560	-	-	-	-	-	212	9 775

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Géorgie	356	491	847	847	340	1	257 611	-	776	-	259 575
Ghana	18 681	-	18 681	18 664	1 836	3	-	-	-	-	20 520
Grèce	3 485	-	3 485	-	49 830	-	-	-	178	19 534	73 027
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	160	-	160	19	15	-	-	-	-	-	175
Guinée	8 560	-	8 560	8 560	315	3	-	-	-	-	8 878
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	8 535	-	8 535	8 535	109	-	-	-	-	-	8 644
Guyana	11	-	11	4	-	-	-	-	-	-	11
Haïti	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	13
Honduras	16	-	16	4	22	-	-	-	1	-	39
Hongrie	2 440	-	2 440	-	1 886	-	-	-	113	-	4 439
Îles Caïmanes	6	-	6	6	5	-	-	-	-	-	11
Îles Salomon	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Îles Turques et Caïques	4	-	4	4	6	-	-	-	-	-	10
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Inde	188 395	-	188 395	22 721	3 675	-	-	-	-	-	192 070
Indonésie	3 206	-	3 206	3 206	7 110	-	-	-	-	-	10 316
Iran (Rép. islamique d')	857 354	-	857 354	857 354	47	1	-	-	-	-	857 402
Iraq	246 298	-	246 298	246 298	5 991	60 881	954 128	63 270	120 000	-	1 450 568
Irlande	6 001	-	6 001	-	5 507	-	-	-	73	-	11 581
Islande	79	-	79	-	279	-	-	-	119	-	477
Israël	103	48 222	48 325	4 656	7 889	-	-	-	14	-	56 228
Italie	78 061	-	78 061	-	13 653	-	-	-	350	-	92 064

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Jamaïque	21	-	21	21	1	-	-	-	-	-	22
Japon ¹⁴	2 584	-	2 584	555	6 742	-	-	-	852	-	10 178
Jordanie ¹⁵	641 915	-	641 915	606 692	4 397	-	-	-	-	-	646 312
Kazakhstan	584	-	584	584	77	-	-	-	6 942	3 675	11 278
Kenya	534 938	-	534 938	534 938	52 285	-	-	-	20 000	-	607 223
Kirghizistan ¹⁶	466	-	466	466	378	-	-	-	11 425	-	12 269
Koweït	635	-	635	635	1 030	-	-	-	93 000	-	94 665
Lesotho	30	-	30	-	-	-	-	-	-	-	30
Lettonie	160	-	160	-	194	-	-	-	267 789	-	268 143
Liban	856 546	-	856 546	856 546	2 274	-	-	-	-	3 706	862 526
Libéria	53 245	8	53 253	53 253	54	84	-	-	1	1 540	54 932
Libye	25 561	-	25 561	25 561	6 608	-	53 579	5 350	-	-	91 098
Liechtenstein	97	-	97	-	17	-	-	-	2	-	116
Lituanie	916	-	916	-	74	-	-	-	3 892	-	4 882
Luxembourg	2 873	-	2 873	-	1 019	-	-	-	177	-	4 069
Madagascar	12	-	12	12	-	-	-	-	-	1	13
Malaisie	96 868	645	97 513	97 507	43 039	-	-	-	40 000	80 000	260 552
Malawi	5 796	-	5 796	5 796	11 139	-	-	-	-	-	16 935
Mali	14 316	-	14 316	13 832	293	14 281	254 822	42 253	-	-	325 965
Malte	9 906	-	9 906	-	902	-	-	-	-	-	10 808
Maroc	1 470	-	1 470	1 470	3 503	-	-	-	-	-	4 973
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	66 767	26 000	92 767	66 767	845	-	-	-	-	-	93 612
Mexique	1 831	-	1 831	286	1 352	-	-	-	13	-	3 196

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	34	-	34	-	-	-	-	-	-	-	34
Mongolie	9	-	9	9	4	-	-	-	16	-	29
Monténégro	8 476	-	8 476	8 476	195	-	-	-	3 341	8 093	20 105
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	4 445	-	4 445	2 344	10 674	-	-	-	-	-	15 119
Myanmar	-	-	-	-	-	3 009	372 000	27 383	810 000	-	1 212 392
Namibie	2 332	-	2 332	2 332	1 162	28	-	-	-	1 660	5 182
Nauru	-	-	-	-	534	-	-	-	-	-	534
Népal ¹⁷	46 305	-	46 305	31 305	236	-	-	-	-	425	46 966
Nicaragua	189	-	189	88	17	-	-	-	1	-	207
Niger	57 661	-	57 661	57 661	84	-	-	-	-	35 166	92 911
Nigéria	1 694	-	1 694	1 694	815	17	-	-	-	-	2 526
Norvège	46 106	-	46 106	-	6 344	-	-	-	1 975	-	54 425
Nouvelle-Zélande	1 403	-	1 403	-	308	-	-	-	-	-	1 711
Oman	138	-	138	138	79	-	-	-	-	-	217
Ouganda	220 555	-	220 555	220 555	24 221	4	-	-	-	50 000	294 780
Ouzbékistan	141	-	141	141	-	-	-	-	-	-	141
Pakistan	1 616 507	-	1 616 507	1 616 507	5 386	4	747 498	90 637	-	-	2 460 032
Palaos	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Panama	2 665	15 000	17 665	231	630	-	-	-	2	-	18 297
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 797	4 581	9 378	-	404	-	-	-	-	-	9 782
Paraguay	136	-	136	13	1	-	-	-	-	-	137
Pays-Bas ¹⁸	74 707	-	74 707	-	10 420	-	-	-	1 951	-	87 078

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Pérou	1 162	-	1 162	78	507	-	-	-	-	-	1 669
Philippines	182	-	182	35	79	-	117 369	211 607	6 015	68	335 320
Pologne	16 438	-	16 438	-	2 151	-	-	-	10 825	-	29 414
Portugal	598	-	598	-	206	-	-	-	553	-	1 357
Qatar	130	-	130	130	11	-	-	-	1 200	-	1 341
Rép. arabe syrienne ²²	149 292	-	149 292	31 390	2 495	140 761	6 520 800	-	160 000	-	6 973 348
Rép. centrafricaine	14 322	-	14 322	14 322	2 636	1	894 421	-	-	-	911 380
Rép. de Corée	547	-	547	139	2 397	-	-	-	194	-	3 138
Rép. de Moldova	250	-	250	250	87	-	-	-	2 029	-	2 366
Rép. dém. du Congo	113 362	-	113 362	50 204	1 461	68 428	2 963 799	595 200	-	71 257	3 813 507
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. dominicaine	721	-	721	721	824	-	-	-	210 000	-	211 545
Rép. tchèque	3 184	-	3 184	-	314	-	-	-	1 502	-	5 000
Rép.-Unie de Tanzanie	102 099	-	102 099	79 872	407	-	-	-	-	162 256	264 762
Roumanie	1 770	-	1 770	161	150	-	-	-	297	-	2 217
Royaume-Uni	126 055	-	126 055	-	23 070	-	-	-	205	-	149 330
Rwanda	73 349	-	73 349	73 349	214	7 803	-	-	-	124	81 490
Sainte-Lucie	5	-	5	5	1	-	-	-	-	-	6
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Saint-Martin	3	-	3	3	1	-	-	-	-	-	4
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	14 247	-	14 247	14 247	2 481	-	-	-	-	-	16 728

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Serbie (et Kosovo résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU)	57 083	-	57 083	7 816	400	168	227 495	780	4 195	777	290 898
Sierra Leone	2 817	-	2 817	1 583	38	-	-	-	-	-	2 855
Singapour	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Slovaquie	701	-	701	-	200	-	-	-	1 523	138	2 562
Slovénie	213	-	213	-	21	-	-	-	4	-	238
Somalie	2 425	-	2 425	2 425	9 876	36 100	1 133 000	104 706	-	69	1 286 176
Soudan ²¹	124 328	35 529	159 857	99 663	10 808	16 954	1 873 300	19 471	-	3 259	2 083 649
Soudan du Sud ²⁰	229 587	-	229 587	229 587	39	394	331 097	-	-	-	561 117
Sri Lanka	145	-	145	145	1 607	920	42 191	40 691	-	-	85 554
Suède	114 175	-	114 175	-	27 724	-	-	-	20 450	-	162 349
Suisse	52 464	-	52 464	-	22 130	-	-	-	79	-	74 673
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaziland	507	-	507	163	535	-	-	-	-	3	1 045
Tchad	434 479	-	434 479	410 979	310	387	19 791	-	-	-	454 967
Tadjikistan	2 048	-	2 048	1 947	2 271	-	-	-	1 364	-	5 683
Thaïlande	78 970	57 529	136 499	78 970	4 712	-	-	-	506 197	216	647 624
Timor-Leste	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Togo	20 613	-	20 613	12 150	429	112	-	-	-	-	21 154
Tonga	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Trinité-et-Tobago	20	-	20	4	42	-	-	-	-	-	62
Tunisie	730	-	730	730	364	3	-	-	-	-	1 097
Turkménistan	45	-	45	45	-	-	-	-	8 320	-	8 365
Turquie	609 938	-	609 938	609 938	52 467	-	-	-	780	306	663 491

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Ukraine	2 968	-	2 968	516	5 478	-	-	-	33 271	-	41 717
Uruguay	203	-	203	99	42	-	-	-	-	-	245
Vanuatu	2	-	2	2	1	-	-	-	-	-	3
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	4 340	200 000	204 340	23 269	1 073	-	-	-	-	-	205 413
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000	-	11 000
Yémen	241 288	-	241 288	241 288	8 197	4	306 614	93 055	-	-	649 158
Zambie	23 594	-	23 594	23 594	2 220	-	-	-	-	27 205	53 019
Zimbabwe	6 389	-	6 389	6 389	480	2	60 139	-	-	97	67 107
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582
Bureaux du HCR											
Afrique australe	135 542	-	135 542	61 622	278 633	1 696	60 139	-	-	29 015	505 025
Afrique centrale et région des Grands Lacs	508 599	7 407	516 006	430 621	24 187	78 387	3 937 168	595 200	1 302	235 155	5 387 405
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	2 003 429	35 529	2 038 958	1 955 264	102 271	53 868	3 357 188	124 177	20 000	54 396	5 750 858
Afrique de l'Ouest	242 340	8	242 348	231 828	7 960	34 528	278 822	63 253	700 001	37 050	1 363 962
Total Afrique	2 889 910	42 944	2 932 854	2 679 335	413 051	168 479	7 633 317	782 630	721 303	355 616	13 007 250
Amériques	514 796	291 164	805 960	97 868	130 299	18	5 368 138	-	210 032	12 318	6 526 765
Asie et Pacifique	3 267 531	279 546	3 547 077	2 764 496	94 924	43 600	1 910 344	392 148	1 422 850	359 870	7 770 813
Europe	1 775 087	11 414	1 786 501	643 677	464 603	802	1 178 635	19 729	670 828	104 590	4 225 688
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 556 538	74 249	2 630 787	2 333 988	68 885	201 655	7 835 121	161 675	444 237	3 706	11 346 066
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	3 308 674	68 944	3 377 618	3 024 094	449 345	168 483	7 686 896	787 980	721 326	355 616	13 547 264
Amérique du Nord	424 011	-	424 011	-	106 491	-	-	-	-	-	530 502
Amérique latine et Caraïbes	90 785	291 164	381 949	97 868	23 808	18	5 368 138	-	210 032	12 318	5 996 263
Asie	5 983 280	334 305	6 317 585	5 371 931	168 510	245 252	10 558 526	548 473	1 872 385	363 882	20 074 613
Europe	1 156 398	323	1 156 721	25 460	408 790	801	311 995	19 729	665 507	104 284	2 667 827
Océanie	40 714	4 581	45 295	11	14 818	-	-	-	-	-	60 113
Total	11 003 862	699 317	11 703 179	8 519 364	1 171 762	414 554	23 925 555	1 356 182	3 469 250	836 100	42 876 582

Source: HCR/gouvernements.

Notes: En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte. Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 25 pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

³ Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.

⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

⁷ Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.

⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Cette catégorie comprend les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie parce qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale; dans certains pays, les données peuvent aussi inclure des personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes de bas de page du tableau 7 de l'annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/12-WRD-table-7.xls>).

⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

¹¹ Le total comprend 200 000 personnes originaires du Myanmar qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés. Selon les estimations du Gouvernement bangladais, le total est compris entre 300 000 et 500 000 personnes.

¹² Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

¹³ Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance aux personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC).

¹⁴ Le chiffre relatif aux apatrides est fondé sur une enquête officielle publiée en mai 2013 par le Bureau national de statistique et correspond au nombre estimatif de personnes résidant dans le pays qui font partie de la première génération née sur le territoire dominicain de parents migrants haïtiens. On ne dispose d'aucune donnée démographique concernant les générations suivantes nées en République dominicaine.

¹⁵ Le nombre des demandeurs d'asile date de la mi-2013, faute d'informations à jour disponibles.

¹⁶ Le nombre des réfugiés en Allemagne a été réduit en raison de l'alignement des définitions retenues pour les compter. De fait, seuls ceux qui bénéficient d'un régime particulier de protection sont désormais inclus dans les statistiques communiquées par le HCR. Les personnes susceptibles de relever de la compétence du HCR mais qui ne peuvent être identifiées comme telles au vu de la nature du statut enregistré ne sont plus prises en compte à des fins statistiques. Ce chiffre concorde avec celui que le Gouvernement allemand a cité dans la réponse apportée aux demandes d'information du Parlement concernant le nombre de réfugiés et de personnes bénéficiant d'un régime de protection en Allemagne.

¹⁷ Tous les chiffres datent de la mi-2013, faute d'informations à jour disponibles.

¹⁸ Les chiffres sont des estimations du HCR.

¹⁹ Le nombre des réfugiés irakiens en Jordanie est une estimation du Gouvernement. Fin 2013, le HCR avait enregistré et aidait 20 300 Irakiens.

²⁰ Le nombre des personnes déplacées au Myanmar comprend 35 000 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

²¹ Selon diverses études, bon nombre de personnes sont dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal. Même si ces personnes ne sont pas toutes nécessairement apatrides, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement népalais et des partenaires pour remédier à la situation.

²² Le nombre des demandeurs d'asile date de la fin 2011 (données mises à jour non disponibles).

²³ Le nombre des demandeurs d'asile (procédures en cours) correspond selon des estimations à 86 600 demandes en attente d'une décision en première instance à la fin de 2013 et à 145 400 demandes en attente d'une décision en appel à la fin de 2012.

²⁴ Le nombre des personnes déplacées dans le Soudan du Sud comprend 155 200 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

²⁵ Les statistiques des déplacés restants à la fin de 2013 ont été communiquées par les administrations à l'échelon du district mais sont en cours d'examen par les autorités centrales. Une fois cet examen achevé, les statistiques seront modifiées en conséquence.

²⁶ Le nombre des personnes déplacées au Soudan comprend 77 300 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

²⁷ Le nombre des réfugiés irakiens en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Fin 2013, le HCR avait enregistré et aidait 28 300 Irakiens.

²⁸ Le chiffre communiqué pour les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés correspond à 57 500 personnes non enregistrées originaires du Myanmar qui vivent dans les camps de réfugiés.

²⁹ Le nombre des réfugiés syriens en Turquie est une estimation du Gouvernement.

³⁰ Dans le cas des États-Unis, le nombre des réfugiés est en cours d'examen et pourrait être ajusté dans les rapports ultérieurs.

Tableau 2
Budget et dépenses du HCR
 (En dollars des États-Unis)

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	Total
Afrique de l'Ouest	Budget	245 228 581	2 391 416	6 511 468	30 017 940	284 149 405
	Dépenses	132 962 774	1 522 489	3 205 846	16 914 218	154 605 327
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	Budget	1 033 380 645	14 417 342	22 009 343	132 215 207	1 202 022 538
	Dépenses	530 119 955	5 858 884	4 864 360	49 051 635	589 894 834
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	239 845 521	8 685 665	55 780 480	92 799 251	397 110 918
	Dépenses	142 495 217	2 142 835	18 386 063	23 786 156	186 810 271
Afrique australe	Budget	78 759 162	2 885 892	0	1 826 904	83 471 958
	Dépenses	39 340 045	800 275	0	673 844	40 814 164
Total partiel, Afrique	Budget	1 597 213 910	28 380 315	84 301 291	256 859 303	1 966 754 819
	Dépenses	844 917 991	10 324 483	26 456 269	90 425 853	972 124 596
Afrique du Nord	Budget	163 002 928	2 364 989	0	2 790 418	168 158 334
	Dépenses	96 068 315	445 316	0	313 536	96 827 166
Moyen-Orient	Budget	1 060 619 849	3 644 830	27 304 149	353 589 084	1 445 157 911
	Dépenses	691 734 211	1 310 628	14 494 972	253 639 320	961 179 131
Total partiel, Afrique du Nord et Moyen-Orient	Budget	1 223 622 777	6 009 818	27 304 149	356 379 502	1 613 316 245
	Dépenses	787 802 526	1 755 944	14 494 972	253 952 856	1 058 006 297
Asie du Sud-Ouest	Budget	157 790 265	1 489 108	125 470 483	67 567 981	352 317 837
	Dépenses	87 252 591	78 690	44 240 403	31 101 109	162 672 793
Asie centrale	Budget	10 698 363	3 360 446	0	4 045 439	18 104 248
	Dépenses	6 130 631	2 041 855	0	1 328 660	9 501 147
Asie du Sud	Budget	30 535 285	1 595 971	4 258 080	2 450 570	38 839 905
	Dépenses	18 647 258	777 867	1 216 568	950 553	21 592 247
Asie du Sud-Est	Budget	86 931 983	15 848 721	0	67 271 552	170 052 256
	Dépenses	39 400 451	7 405 290	0	39 872 907	86 678 648
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	14 937 388	408 012	0	0	15 345 400
	Dépenses	10 842 344	310 267	0	0	11 152 611
Total partiel, Asie de l'Est et Pacifique	Budget	300 893 284	22 702 258	129 728 563	141 335 541	594 659 646
	Dépenses	162 273 276	10 613 969	45 456 971	73 253 229	291 597 445

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	Total
Europe orientale	Budget	254 585 954	3 291 168	0	13 076 261	270 953 382
	Dépenses	87 061 243	1 555 149	0	5 192 328	93 808 719
Europe du Sud-Est	Budget	18 198 548	5 251 053	7 221 240	20 249 857	50 920 698
	Dépenses	10 145 410	4 032 664	4 975 236	7 802 378	26 955 688
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	59 152 601	4 116 589	0	0	63 269 190
	Dépenses	46 801 588	3 231 526	0	0	50 033 114
Total partiel, Europe	Budget	331 937 104	12 658 810	7 221 240	33 326 118	385 143 271
	Dépenses	144 008 241	8 819 339	4 975 236	12 994 706	170 797 521
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	7 781 759	8 883 579	0	3 935 343	20 600 682
	Dépenses	6 535 602	4 209 044	0	1 088 159	11 832 805
Amérique latine	Budget	52 593 157	493 324	0	28 388 581	81 475 062
	Dépenses	30 023 288	389 037	0	18 870 843	49 283 167
Total partiel, Amériques	Budget	60 374 916	9 376 903		32 323 924	102 075 743
	Dépenses	36 558 890	4 598 081		19 959 002	61 115 973
Total partiel, terrain	Budget	3 514 041 990	79 128 104	248 555 242	820 224 387	4 661 949 724
	Dépenses	1 975 560 924	36 111 815	91 383 448	450 585 645	2 553 641 832
Programmes mondiaux	Budget	224 857 489	0	0	0	224 857 489
	Dépenses	216 660 107	0	0	0	216 660 107
Siège ¹	Budget	197 533 792	0	0	0	197 533 792
	Dépenses	193 512 535	0	0	0	193 512 535
Total partiel, activités programmées	Budget	3 936 433 271	79 128 104	248 555 242	820 224 387	5 084 341 004
	Dépenses	2 385 733 566	36 111 815	91 383 448	450 585 645	2 963 814 474
Réserve relative aux opérations	Budget	222 086 565	0	0	0	222 086 565
Réserve NAM ²	Budget	16 946 803	0	0	0	16 946 803
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000	0	0	0	12 000 000
	Dépenses	8 010 341	0	0	0	8 010 341
Total	Budget	4 187 466 639	79 128 104	248 555 242	820 224 387	5 335 374 372
	Dépenses	2 393 743 907	36 111 815	91 383 448	450 585 645	2 971 824 815

¹ Y compris le budget ordinaire: budget (46 323 700 dollars des États-Unis) et dépenses (46 323 700 dollars des États-Unis).

² Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM).